

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
D'HENNEBONT**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'HENNEBONT, convoqué le 11 décembre 2024, s'est réuni le 17 décembre 2024 à 18h15 à l'EHPAD Stêr Glas sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ.

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS : 15

- Madame Michèle DOLLÉ, Présidente du CCAS,
- Madame Nadia SOUFFOY, Vice-présidente du CCAS,
- Madame Marie-Françoise CEREZ, Conseillère municipale,
- Madame Anne-Laure LE DOUSSAL, Conseillère municipale,
- Monsieur Jacques KERZERHO, Conseiller Municipal,
- Monsieur Joël TRÉCANT, Conseiller Municipal,
- Madame Sylvie SCOTÉ-LE CALVÉ, Conseillère municipale,
- Monsieur Pierre-Yves LE BOUDEC, Conseiller municipal,
- Madame Michèle LE BAIL, Conseillère Municipale,
- Madame Dominique DECOISY, Membre du CAEC,
- Madame Céline COLLARD, Membre de l'UDAF,
- Monsieur Pedro ORTEGA, Membre de la CFDT Retraités,
- Madame Françoise BARJONET, Personne qualifiée,
- Madame Michelle FAURE, Personne qualifiée,
- Madame Bernadette PORTAIS, Personne qualifiée,

ABSENTS EXCUSÉS : 2

- Madame Anne-Marie LANCELOT, Membre de la FNATH,
- Monsieur Jean-Louis TORRES, personne qualifiée, pouvoir donné à Madame Michèle DOLLÉ.

AUTRES PERSONNES PRESENTES :

- Madame Anne BENABES, Directrice du Pôle Solidarités,
- Madame Sophie PETIT, Directrice de l'EHPAD Stêr Glas,
- Madame Marie-Laure JESTIN, Responsable du Pôle Maintien à Domicile.

N°DS20241210

ACTION SOCIALE : SUBVENTION UNIS-CITE DISPOSITIF « SOLIDARITE SENIORS »

Pour rappel, par délibération n°DS2024109 en date du 17 octobre 2024, le Conseil d'administration a approuvé la signature d'une convention de partenariat avec l'association Unis-Cité du Morbihan dans le cadre de leur programme « Solidarité Seniors ». L'objectif est de lutter contre l'isolement des personnes âgées sur la Commune par le développement de visites à domicile assurées par de jeunes volontaires en service civique et, en fonction des besoins et demandes par l'organisation d'activités collectives.

Pour cela et comme indiqué dans la convention, l'association Unis-Cité assure le recrutement, la formation et la rémunération des jeunes volontaires en service civique en mobilisant divers financeurs. La mission est prévue du 2 décembre 2024 au 4 juin 2025. Quatre jeunes volontaires interviennent par binôme chez les personnes à raison d'une journée par semaine. D'autres interventions pourraient être envisagées durant cette période pour des actions collectives comme pour cette année, leur présence à la distribution des colis de Noël et les goûters de Noël.

L'article 4 de la Convention relatif aux modalités financières indique un soutien financier du CCAS sous forme de subvention pour participer aux frais de fonctionnement comme les divers déplacements, des frais d'organisation pour les actions collectives.

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la convention de partenariat 2024-2025 signée avec l'association Unis-Cité relative au projet « Solidarité Séniors »,

Vu le rapport présenté,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ➔ DE DECIDER le versement d'une subvention de fonctionnement à l'association Unis-Cité dans le cadre de la convention de partenariat et pour le projet « Solidarité Séniors » et DE FIXER son montant à 800 €,**
- ➔ DE DIRE que les crédits seront prévus au budget principal 2025 du CCAS au compte 65748 Fonction 4238.**

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente du C. C. A. S.,

Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télé-recours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr